

## **Balises**

## À toute personne qui assurera l'animation d'un atelier-programme :

## Considérant que :

- l'activité rencontre cégep-secondaire en est une d'information sur les métiers et professions et les formations qui y mènent, dans un contexte de soutien à l'approche orientante des écoles secondaires;
- chaque atelier est porteur d'un ou de programmes ciblés et déterminés par le collège hôte;
- l'établissement invité pour présenter un programme est choisi en fonction de critères connus et concertés;
- il est de la prérogative unique du collège hôte de déterminer quel établissement est invité eu égard à ces critères;
- les invitations précisent pour quel(s) programme(s) chaque établissement est invité en atelier simple ou en regroupement de programmes tels que ciblés le cas échéant;
- les événements sont organisés dans la convivialité et le respect mutuel entre nos institutions et qu'à ce titre, chaque représentant d'établissement se doit d'être attentif aux règles d'éthique envers le collège hôte;

Chaque établissement, qu'il soit public ou privé, s'engage à ce qui suit lorsqu'il répond positivement à une invitation :

## ENGAGEMENTS DES PERSONNES-RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS INVITÉS (PUBLICS OU PRIVÉS) À PRÉSENTER UN OU DES PROGRAMMES CIBLÉS

- Chaque établissement offrant un atelier chez son vis-à-vis s'engage à ne présenter que le ou les programme(s) d'études visé(s) pour le(s)quel(s) il est invité et non toute son offre de services de programmes.
- 2. Chaque établissement peut offrir son offre de services en vie étudiante (sports, activités culturelles, soutien aux élèves) dans la mesure où les informations sur les programmes et métiers de l'atelier, ont été fournies aux élèves.
- 3. Aucune présentation ne devra porter à interprétation par les élèves, comme étant une tentative de recrutement, sans égard à la démarche d'information scolaire et d'orientation normalement poursuivie par cette activité.